

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	<b>Date</b> 22.09.2022	<b>Heure</b> 18h34	<b>Numéro</b> 22.360	<b>Département(s)</b> DDTE
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Patricia Sörensen</b>
<b>Titre : Quels moyens pour répondre aux projets PAL présentés par les communes ?</b>
<p><b>Contenu :</b></p> <p>Les communes se sont mises au travail pour établir leur projet de plan d'aménagement local (PAL). Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur les mesures particulières mises en place pour pouvoir traiter les dossiers provenant de tout le canton, et qui risquent bien d'arriver en même temps sur le bureau du service de l'aménagement du territoire (SAT) pour validation ? En effet, l'échéance a été fixée en 2024 et il est hautement souhaitable que ce soient les autorités en place aujourd'hui qui soumettent le projet à leur Conseil général.</p>
<b>Souhait d'une réponse écrite : NON</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Patricia Sörensen		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Sarah Pearson-Perret		